



PREFECTURE PYRENEES- ORIENTALES

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 76 - SEPTEMBRE 2014

SOMMAIRE

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

Service environnement forêt sécurité routière

Arrêté N °2014226-0008 - arrêté inter- préfectoral portant modification de la composition du copil commun des sites FR9101463 et FR 9112005 Complexe lagunaire de Salses- Leucate	1
Arrêté N °2014240-0003 - Fixant le ban des vendanges pour le Muscat à petits grains B en vue de la production d'AOC "Muscat de Rivesaltes" "Rivesaltes" "Grand Roussillon" Zone 1	6
Arrêté N °2014240-0004 - Fixant le ban des vendanges pour le Muscat à petits grains B en vue de la production d'A.O.C "Muscat de Rivesaltes" "Rivesaltes" "Grand Roussillon" "Maury" - Zone 2	9

Partenaires

Décision - Décision portant délégation de signature	12
---	----

Préfecture des Pyrénées- Orientales

Cabinet

Arrêté N °2014240-0002 - Arrêté du 28 août 2014 portant désignation des délégués de l'administration au sein des commissions de révision des listes électorales politiques des communes de l'arrondissement de Perpignan pour la période du 1er septembre 2014 au 31 août 2015	19
--	----

Unité Territoriale de la DIRECCTE

Décision - Décision portant délégation de signature de Mr Philippe MERLE, Directeur régional des entreprises, de la consommation, du travail et de l'emploi dans le cadre de ses pouvoirs propres	38
Décision - Décision portant subdélégation de signature de Mr Jacques COLOMINES, Responsable de l'Unité territoriale des Pyrénées- Orientales, dans le cadre des pouvoirs propres délégués du DIRECCTE Languedoc- Roussillon	43
Décision - Décision relative à l'organisation de l'inspection du travail dans le département des Pyrénées- Orientales	48
Décision - Décision relative à l'organisation de l'inspection du travail dans le département des Pyrénées- Orientales	51



PREFECTURE PYRENEES- ORIENTALES

Arrêté n °2014226-0008

signé par
Secrétaire Général

le 14 Août 2014

**Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service environnement forêt sécurité routière**

arrêté inter- préfectoral portant modification
de la composition du copil commun des sites
FR9101463 et FR 9112005 Complexe
lagunaire de Salses- Leucate



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction Départementale
des Territoires et de la Mer

Service Environnement Forêt
et Sécurité Routière

Unité Biodiversité
Développement Durable et
Nature

Dossier suivi par :

Ghislaine Escoubeyrou

☎ : 04.68.51.95.35.

☎ : 04.68.51.95.95

✉ : ghislaine.escoubeyrou

@pyrenees-orientales.gouv.fr

14 AOUT 2014

Perpignan, le

ARRETE INTER-PREFECTORAL n°
portant modification de la composition du comité
de pilotage commun des sites natura 2000
FR 9101463 et FR 9112005
« Complexe lagunaire de Salses-Leucate »

LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU les directives européennes 92/43/CEE du 21 mai 1992 et 2009/147/CE du 30 novembre 2009 relatives à la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages et à la conservation des oiseaux sauvages,

VU la décision de la Commission européenne en date du 16 novembre 2012 arrêtant la sixième liste actualisée des sites d'importance communautaire de la région biogéographique méditerranéenne,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2121-29 et L 2121-33,

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L 414-1 à 7 et R 414-8 à 10,

VU le décret n°2010-146 du 16 février 2010 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

VU l'arrêté ministériel en date du 7 mars 2006 portant désignation du site natura 2000 FR 9112005 « Complexe lagunaire de Salses-Leucate » (Zone de Protection Spéciale),

VU les arrêtés ministériels du 22/01/2008 et 28/08/2012 portant désignation de M. le Préfet des Pyrénées-Orientales comme Préfet Coordonnateur des sites FR 9101463 et FR 9112005 ,

VU l'arrêté inter-préfectoral n°602 du 26 février 2007 portant composition du comité de pilotage des sites FR 9101463 et FR 9112005 « Complexe lagunaire de Salses-Leucate » ,

Considérant l'évolution des intercommunalités, l'apparition de nouveaux usagers et des changements d'appellation de structures, la composition du comité de pilotage du site est mise à jour,

./..

Adresse Postale : Hôtel de la Préfecture - 24 quai Sadi-Carnot - 66951 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : ☎ Standard 04.68.51.66.66

Renseignements :

☎ INTERNET : www.pyrenees-orientales.pref.gouv.fr

☎ COURRIEL : contact@pyrenees-orientales.pref.gouv.fr

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées-Orientales,

ARRETE :

Article 1er :

Le comité de pilotage commun pour les sites natura 2000 FR 9101463 (Directive Habitats Faune Flore) et FR 9112005 (Directive Oiseaux) « Complexe lagunaire de Salses-Leucate », comprenant les collectivités territoriales intéressées et leurs groupements concernés ainsi que des représentants de propriétaires, exploitants et utilisateurs des terrains et espaces inclus dans les sites, créé en 2007, est modifié et remis totalement à jour.

Article 2 :

Le comité de pilotage est composé ainsi qu'il suit :

Collège des collectivités territoriales et de leurs groupements :

- un représentant élu du conseil régional du Languedoc-Roussillon ;
- un représentant élu du conseil général de l'Aude ;
- un représentant élu du conseil général des Pyrénées-Orientales ;
- les conseillers généraux des cantons de Sigean (Aude), de Rivesaltes, de Canet en Roussillon et de Saint Laurent de la Salanque (Pyrénées-Orientales) ;
- un représentant élu de Perpignan méditerranée communauté d'agglomération ;
- un représentant élu de la communautés de communes « Salanque Méditerranée » ;
- un représentant élu de la communauté d'agglomération du « Grand Narbonne » ;
- un représentant élu du syndicat RIVAGE ;
- un représentant élu du syndicat mixte des nappes de la plaine du Roussillon ;
- un représentant élu du syndicat mixte du SCOT de la plaine du Roussillon ;
- un représentant élu du syndicat mixte du bassin versant de la Têt ;
- un représentant élu du parc naturel régional de la narbonnaise en méditerranée ;
- un représentant élu du pays « Bassin de l'Agly » ;
- un représentant élu des communes suivantes des Pyrénées-Orientales : Le Barcarès, Saint Laurent de la Salanque, Saint Hippolyte, Salses le Château, Torreilles et Sainte-Marie-la-Mer ;
- un représentant élu des communes suivantes de l'Aude : Leucate et Fitou ;
- un représentant élu de la commission locale de l'eau du SAGE de l'étang de Salses-Leucate ;
- un représentant élu de la commission locale de l'eau du SAGE de l'Agly ;
- un représentant élu de la commission locale de l'eau du SAGE des nappes plio-quadernaire de la plaine du Roussillon ;

ou leurs suppléants respectifs.

Collège des usagers :

- un représentant de la chambre d'agriculture des Pyrénées-Orientales ;
- un représentant de la chambre d'agriculture de l'Aude ;

../..

- un représentant de la société d'élevage des Pyrénées-Orientales ;
- un représentant de la chambre de commerce et d'industrie de Narbonne ;
- un représentant de la chambre de commerce et d'industrie de Perpignan ;
- un représentant de la chambre des métiers et de l'artisanat des Pyrénées-Orientales ;
- un représentant de la chambre des métiers de l'Aude ;
- un représentant du comité départemental du tourisme de l'Aude ;
- un représentant du comité départemental du tourisme des Pyrénées-Orientales ;
- un représentant de la fédération départementale des chasseurs des Pyrénées-Orientales ;
- un représentant de la fédération départementale des chasseurs de l'Aude ;
- un représentant du groupement d'intérêt cynégétique des Corbières Maritimes ;
- un représentant des ACCA suivantes : Le Barcarès, Saint Laurent de la Salanque, Saint Hippolyte, Salses le Château, Torreilles, Sainte-Marie-la-Mer pour les Pyrénées-Orientales et de Leucate, Fitou pour l'Aude ;
- un représentant de l'association de chasse du domaine public maritime des Pyrénées-Orientales ;
- un représentant de l'association départementale des chasseurs de gibiers d'eau sur le domaine public maritime de l'Aude ;
- un représentant de la fédération départementale de la pêche et des milieux aquatiques des Pyrénées-Orientales ;
- un représentant de pêcheurs professionnels, 1^{er} Prudhommes des Pyrénées-Orientales ;
- un représentant de pêcheurs professionnels, 1^{er} Prudhommes de l'Aude ;
- un représentant du comité local de Pêche ;
- un représentant du syndicat des conchyliculteurs ;
- un représentant M. le Directeur des méditerranée pisciculture (Aqualand SA) ;
- un représentant M. le Président du comité départemental de voile des Pyrénées-Orientales ;
- un représentant M. le Président du comité départemental de voile de l'Aude ;
- un représentant M. le Président du comité directeur de vol libre de l'Aude ;
- un représentant M. le Président du comité départemental de vol libre des Pyrénées-Orientales ;
- un représentant du conservatoire des espaces naturels du Languedoc-Roussillon ;
- un représentant du conservatoire botanique de Porquerolles ;
- un représentant de l'office pour l'information éco-entomologique (OPIE) du Languedoc-Roussillon ;
- un représentant de l'association Charles Flahaut ;
- un représentant du groupe ornithologique du Roussillon ;
- un représentant du comité de conservation de la nature des Pyrénées-Orientales ;
- un représentant de la ligue pour la protection des oiseaux de l'Aude ;
- un représentant du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel de la région Languedoc-Roussillon ;
- un représentant du CEPRALMAR ;

ou leurs suppléants respectifs.

Collège des services de l'Etat et des établissements publics de l'Etat :

- le Préfet des Pyrénées-Orientales ;
- le Préfet de l'Aude ;
- le Délégué de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse (Délégation de Montpellier) ;
- le Délégué du conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres ;
- le Président de l'entente interdépartementale de démoustication méditerranée ;
- le Directeur territorial de l'office national des forêts – méditerranée ;
- le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Languedoc Roussillon ;

./..

- le Directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-Orientales ;
- le Directeur départemental des territoires et de la mer de l'Aude ;
- la Directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Aude ;
- le Directeur départemental de la cohésion sociale des Pyrénées-Orientales ;
- la Directrice départementale de la protection des populations des Pyrénées-Orientales ;
- le commandant du groupement de gendarmerie des Pyrénées-Orientales ;
- le commandant du groupement de gendarmerie de l'Aude ;
- les chefs de service départementaux de l'ONCFS de l'Aude et des Pyrénées-Orientales ;
- les chefs de service départementaux de l'ONEMA de l'Aude et des Pyrénées-Orientales ;

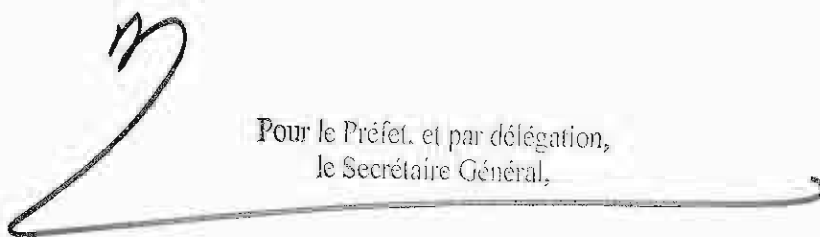
ou leurs représentants respectifs.

Les représentants de l'Etat y siègent à titre consultatif.

Article 3 : Tout recours contentieux contre le présent arrêté devra être présenté devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : M. le Secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Orientales, M. le Secrétaire général de la préfecture de l'Aude, M. le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement en Languedoc-Roussillon, M. le Directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-Orientales, M. le Directeur départemental des territoires et de la mer de l'Aude, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des actes administratifs des Préfectures de l'Aude et des Pyrénées-Orientales.

Le Préfet des Pyrénées-Orientales,



Pour le Préfet, et par délégation,
le Secrétaire Général,

Pierre REGNAULT de la MOTHE



PREFECTURE PYRENEES- ORIENTALES

Arrêté n °2014240-0003

signé par
Directeur DDTM

le 28 Août 2014

**Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service environnement forêt sécurité routière
Evaluation environnementale**

Fixant le bon des vendanges pour le Muscat à
petits grains B en vue de la production d'AOC
"Muscat de Rivesaltes" "Rivesaltes" "Grand
Roussillon" Zone 1

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction Départementale
des Territoires et de la Mer

Service Economie Agricole

Unité PAC et politiques de
soutien

Dossier suivi par :
Ludovic Servant

☎ : 04.68.51.95.79
☎ : 04.68.51.95.16
✉ : ludovic.servant
@pyrenees-orientales.gouv.fr

Perpignan, le 28 août 2014

ARRETE N° :

**Arrêté préfectoral fixant le ban des vendanges
pour le Muscat à petits grains B en vue de la
production d'AOC « Muscat de Rivesaltes »
« Rivesaltes » « Grand Roussillon » Zone I**

LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES
Chevalier de la Légion d'Honneur

- Vu** l'article D 645-6 du code rural et de la pêche maritime relatif à la fixation du ban des vendanges,
- Vu** le décret 2011-1720 du 30 Novembre 2011 qui homologue le cahier des charges de l'appellation Muscat de Rivesaltes,
- Vu** le décret 2011-1740 du 01 Décembre 2011 qui homologue le cahier des charges de l'appellation Grand Roussillon,
- Vu** le décret 2011-479 du 02 Mai 2011 qui homologue le cahier des charges de l'appellation Rivesaltes,
- Vu** le décret 2011-1623 du 23 Novembre 2011 qui homologue le cahier des charges de l'appellation Maury,
- Vu** l'arrêté préfectoral du 25 Mars 2013 portant délégation de signature au Directeur départemental des territoires et de la Mer,
- Vu** l'avis des Organismes de Défense et de Gestion (ODG) concernés,
- Vu** la proposition de la Déléguée Territoriale de l'Institut National de l'Origine et de la Qualité,

ARRETE

Article 1er : Le début de la récolte du cépage Muscat à petits grains B en vue de la production d'AOC « Muscat de Rivesaltes », « Rivesaltes », et « Grand Roussillon » est fixé impérativement au **jeudi 28 Août 2014** pour les communes suivantes :

ZONE 1 :

BAHO - BAIXAS - CABESTANY - CALCE - CANET EN ROUSSILLON - CASES DE PENE - CLAIRA - CORNEILLA DE LA RIVIERE - ESPIRA DE L'AGLY - PERPIGNAN - PEYRESTORTES - PEZILLA LA RIVIERE - PIA - RIVESALTES - SALEILLES - SALSSES LE CHATEAU - SAINT ESTEVE - SAINT HIPPPOLYTE - SAINT NAZAIRE - VILLENEUVE LA RIVIERE

Article 2 : Les vins issus de raisins provenant du cépage Muscat à petits grains B récoltés sur le territoire des communes précédentes **avant le jeudi 28 Août 2014 perdent tout droit à l'Appellation**, sauf dérogations conformément au I de l'Article 645-6 du code rural et de la pêche maritime.

Article 3 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées Orientales, Madame la Déléguée Territoriale de l'Institut National de l'Origine et de la Qualité, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Pour le Préfet,
pour le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer
le chef du service de l'économie agricole, pi



Frédéric Ortiz

PREFECTURE PYRENEES- ORIENTALES

Arrêté n °2014240-0004

signé par
Directeur DDTM

le 28 Août 2014

**Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service environnement forêt sécurité routière
Evaluation environnementale**

Fixant le bon des vendanges pour le Muscat à
petits grains B en vue de la production
d'A.O.C "Muscat de Rivesaltes" "Rivesaltes"
"Grand Roussillon" "Maury" - Zone 2

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction Départementale
des Territoires et de la Mer

Service Economie Agricole

Unité PAC et politiques de
soutien

Dossier suivi par : Ludovic
Servant

☎ : 04.68.51.95.79

☎ : 04.68.51.95.16

✉ : ludovic.servant

@pyrenees-orientales.gouv.fr

Perpignan, le 28 AOUT 2014

ARRETE N° : 2014240-0004

Arrêté préfectoral fixant le ban des vendanges pour le Muscat à petits grains B en vue de la production d'A.O.C « Muscat de Rivesaltes » « Rivesaltes » « Grand Roussillon » « Maury » - Zone 2

LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu l'article D 645-6 du code rural et de la pêche maritime relatif à la fixation du ban des vendanges,

Vu le décret 2011-479 du 02 Mai 2011 qui homologue le cahier des charges de l'appellation Rivesaltes,

Vu le décret 2011-1623 du 23 Novembre 2011 qui homologue le cahier des charges de l'appellation Maury,

Vu le décret 2011-1720 du 30 Novembre 2011 qui homologue le cahier des charges de l'appellation Muscat de Rivesaltes,

Vu le décret 2011-1740 du 01 Décembre 2011 qui homologue le cahier des charges de l'appellation Grand Roussillon,

Vu l'arrêté préfectoral du 25 Mars 2013 portant délégation de signature au Directeur départemental des territoires et de la Mer,

Vu l'avis des Organismes de Défense et de Gestion (ODG) concernés,

Vu la proposition de la Déléguée Territoriale de l'Institut National de l'Origine et de la Qualité,

Adresse Postale : 2 rue Jean Richepin - BP 50909 - 66020 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : ☎Standard +33 (0)4.68.38.12.34

Renseignements : ☎INTERNET : www.pyrenees-orientales.gouv.fr
☎COURRIEL : ddtm@pyrenees-orientales.gouv.fr

ARRETE

Article 1 : Le début de la récolte du cépage Muscat à petits grains B en vue de la production d'AOC « Muscat de Rivesaltes », « Rivesaltes », « Grand Roussillon » et « Maury » est fixé impérativement au **samedi 30 Août 2014** pour les communes suivantes :

ZONE 2 :

ARGELES SUR MER - BAGES - BANYULS DELS ASPRES - BANYULS SUR MER - BROUILLA - CANOHES - CASTELNOU - CORBERE - CORBERE LES CABANES - CORNEILLA DEL VERCOL - COLLIOURE - CERBERE - ELNE - ESTAGEL - FOURQUES - LAROQUE DES ALBERES - LATOUR BAS ELNE - LATOUR DE FRANCE - LE BOULOU - LE SOLER - LLUPIA - MAURY - MILLAS - MONTECOT - MONTESQUIEU - MONTNER - NEFIACH - OPOUL PERILLOS - ORTAFFA - PALAU DEL VIDRE - PASSA - PLANEZES - POLLESTRES - PONTEILLA - PORT VENDRES - RASIGUERES - ST ANDRE - STE COLOMBE - ST FELIU D'AMONT - ST FELIU D'AVALE - ST JEAN LASSELLE - ST GENIS DES FONTAINES - SOREDE - TATAVEL - TERRATS - THUIR - TRESSERRE - TROUILLAS - TOULOUGES - VILLEMOLAQUE - VILLENEUVE DE LA RAHO - VILLELONGUE DELS MONTS - VINGRAU

Article 2 : Les vins issus de raisins provenant du cépage Muscat à petits grains B récoltés sur le territoire des communes précédentes **avant le samedi 30 août 2014 perdent tout droit à l'Appellation**, sauf dérogations conformément au I de l'Article 645-6 du code rural et de la pêche maritime.

Article 3 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées Orientales, Madame la Déléguée Territoriale de l'Institut National de l'Origine et de la Qualité, Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Pour le Préfet,
pour le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer
le chef du service de l'économie agricole, pi



Frédéric Ortiz



PREFECTURE PYRENEES- ORIENTALES

Décision

**signé par
Autres**

le 28 Août 2014

Partenaires

Décision portant délégation de signature

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur du Centre Hospitalier de PERPIGNAN,

Vu le Code de la Santé Publique et en particulier ses articles L.6143-7 et D.6143-33 et suivants ;
Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'Hôpital ;
Vu l'arrêté ministériel du 17 juin 2008 portant nomination de M. Vincent ROUVET en qualité de Directeur du Centre Hospitalier de Perpignan ;

DECIDE

Article 1^{er} :

M. Vincent ROUVET, Directeur, se réserve la signature des affaires indiquées ci-après :

- **Correspondances importantes avec :**
 - . le Ministère de la Santé
 - . les Autorités de Tutelle et les représentants de l'Etat,
 - . le Président et les membres du Conseil de Surveillance,
 - . les membres du Directoire,

- Notes de service générales,
- Décisions de nomination des Médecins Assistants et Attachés,
- Décisions de nomination des personnels d'encadrement,
- Marchés et contrats de fournitures, services et travaux d'une valeur supérieure à 90 000€ HT,
- Actes juridiques concernant le patrimoine de l'Etablissement,
- Tous courriers ou documents qu'il paraît utile à l'ensemble de l'équipe de direction de faire signer par le directeur.

Article 2 :

Mme Brigitte ROUVET, Mme Fabienne GUICHARD, Mme Anne-Marie MONIER, Mme Sylvie MARTY, Mme Jacqueline PRAT, M. Simon RAMBOUR, Directeurs-Adjointes, reçoivent délégation de signature pour la totalité des compétences fixées à l'article 1, en cas d'absence ou d'empêchement du Directeur.

Article 3 :

Délégation permanente est donnée à M. **Simon RAMBOUR** Directeur-Adjoint chargé des Affaires Financières, à l'effet de signer au nom du Directeur les ordonnances de paiements, les pièces justificatives des dépenses et les ordres de recettes, dans le cadre et la limite des ouvertures de crédits sur les comptes budgétaires.

En l'absence ou impossibilité ponctuelle de M. **Simon RAMBOUR**, délégation est donnée à Mme **Brigitte ROUVET**, Mme **Anne-Marie MONIER**, Mme **Jacqueline PRAT**, Mme **Fabienne GUICHARD**, Directeurs-Adjoints.

Article 4 :

En dehors des affaires réservées à la signature du Directeur et de celles dont la signature est déléguée selon les modalités prévues aux articles 2 et 3,

Mme **Brigitte ROUVET**, Directeur-Adjoint chargé du Département de la Politique Médicale et Affaires Financières,

Mme **Jacqueline PRAT**, Directeur-Adjoint chargé de la direction de la relation aux usagers et des affaires juridiques, qualité, formation, service social et UPM,

Mme **Anne-Marie MONIER**, Directeur-Adjoint chargé du Département Ressources Humaines et Organisation,

M. **Simon RAMBOUR**, Directeur-Adjoint chargé des Affaires Financières,

Mme **Fabienne GUICHARD**, Directeur-Adjoint chargé de la Direction des Affaires Médicales et de la Communication,

Mme **Sylvie MARTY** Directeur-Adjoint chargé du Département des Achats, de la Logistique et des Travaux,

Mme **Sophie BARRE**, Directeur-Adjointe en charge des Achats, de la Logistique et des Equipements,

Mme **Evelyne DUPLISSY** Praticien Hospitalier Chef de Service à la Pharmacie,

M. **Vincent TEMPLIER** Directeur-Adjoint chargé de la Direction des Systèmes d'Information et des télécommunications,

reçoivent délégation de signature pour les affaires relevant de leurs attributions ainsi que pour la signature des marchés et contrats de fournitures, services et travaux d'un montant inférieur à 90 000 € H.T.

Article 5 :

Délégation est également donnée aux personnes désignées ci-dessous :

□□ Département de la Politique Médicale et des Affaires Financières

□ Mme Valérie BORRON-SENACH, est autorisée à signer les bordereaux journaux des titres recettes, les bordereaux journaux des titres mandats, les justificatifs d'émissions de titre de recettes et les certificats administratifs.

□ Mme Marie-Christine ARGUTI, Attachée d'Administration Hospitalière et Mme Céline BRIGNON, Ingénieur, sont autorisées à signer les conventions de stage, les ordres de missions avec incidence financière, les bordereaux journaux des titres de recettes, les justificatifs d'émissions de titre de recettes et les certificats administratifs.

□□ Direction des Achats, de la Logistique et des Travaux

□ M. Rémi AFHIR, Ingénieur biomédical, est autorisé à signer les bons de commande relatifs à des dépenses d'exploitation d'un montant inférieur à 4000 € HT dans les secteurs biomédicaux, dans la limite des crédits disponibles inscrits au budget sur les comptes correspondants.

□ M. Cédric GSELL et Mme Christine HENIN, Attachés d'Administration Hospitalière, sont autorisés à signer :

- Les bons de commandes relatifs à des dépenses d'exploitation d'un montant inférieur à 4000 € HT dans les secteurs logistiques, hôteliers et biomédicaux, dans la limite des crédits disponibles inscrits au budget sur les comptes correspondants.
- Les justificatifs de « service fait » préalables au mandatement des dépenses engagées sur l'ensemble des comptes relevant de la Direction des Achats et de la Logistique, hors dépenses relevant des services techniques.

□ M. Jean-Marc MAURICE, Ingénieur, est autorisé à signer :

- Les bons de commande de travaux ou de fournitures d'un montant inférieur à 4000 € HT, dans la limite des crédits disponibles inscrits au budget sur les comptes correspondants.
- Les justifications de « service fait » préalables au mandatement des dépenses engagées sur l'ensemble des comptes relevant du service technique Génie Civil.

□ M. Stéphane LASSEUR, Ingénieur, est autorisé à signer :

- Les bons de commande relatifs à des dépenses d'exploitation d'un montant inférieur à 4000 € HT, dans les secteurs restauration et blanchisserie.

▣▣ Direction des Ressources Humaines

- ▣ Mme Allana BOUCHAMA-CONTELL et Mme Patricia POMMIER, Attachées d'Administration Hospitalière, sont autorisées à signer :
 - Les contrats de recrutement, les prolongations et les fins de contrat ainsi que les conventions de formation continue en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Marie MONIER, Directeur-Adjoint chargé de la gestion des Ressources Humaines,
 - Toute décision afférente à la carrière, tels avis d'affectation, modification, interruption et fin de carrière,
 - Les justifications de « service fait » préalables au mandatement des dépenses engagées sur l'ensemble des comptes relevant de la Direction des Ressources Humaines,
 - Les autorisations d'absences syndicales à titre permanent,

▣▣ Pharmacie

- ▣ Mme Evelyne DUPLISSY, Mme Christine BARCELO et Mme Corinne JAOUEN, Praticiens Hospitaliers à la Pharmacie, sont autorisées à signer :
 - Les documents relevant des attributions de la Pharmacie, en particulier les bons de commandes, dans la limite des crédits disponibles inscrits au budget sur les comptes correspondants.
 - Les justifications de « service fait » préalables au mandatement des dépenses engagées sur l'ensemble des comptes relevant de la Pharmacie.

▣▣ IMFSI

- ▣ M. Michel ROMERO, Directeur des Soins, en charge de l'Institut Méditerranéen de Formation en Soins Infirmiers est autorisé à signer :
 - Les Documents relevant des attributions de l'IMFSI, en particulier les bons de commandes d'un montant inférieur à 4000€ HT, dans la limite des crédits disponibles inscrits au budget sur les comptes correspondants.

Article 6 :

La présente décision sera notifiée aux délégataires, publiée au Bulletin des actes administratifs du département des Pyrénées-Orientales, diffusée sur le site Intranet du Centre Hospitalier de Perpignan et communiquée au Conseil de Surveillance.

Fait à Perpignan, le 28 août 2014

Le Directeur,



Vincent ROUVET

Spécimens de signature :

DEPARTEMENT DE LA POLITIQUE MEDICALE ET DES AFFAIRES FINANCIERES

Brigitte ROUVET



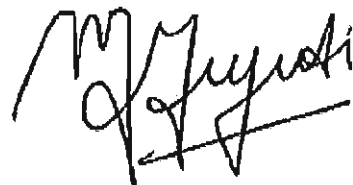
Fabienne GUICHARD



Céline BRIGNON



Marie-Christine ARGUTI



Simon RAMBOUR

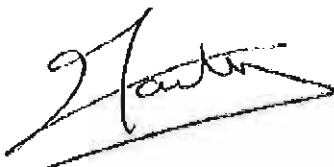


Valérie BORRON-SENACH



Direction des Achats, de la Logistique et des Travaux

Sylvie MARTY



Sophie BARRE



Remi AHFIR



Jean-Marc MAURICE



Stéphane LASSEUR



Cédric GSELL



Christine HENIN



Direction des Systèmes d'Information et des Télécommunications

Vincent TEMPLIER

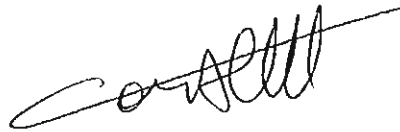


Direction des Ressources Humaines

Anne-Marie MONIER



Allana BOUCHAMA-CONTELL



Patricia POMMIER



Direction des Affaires Juridiques - Délégation aux pôles

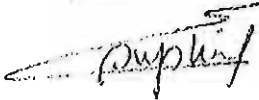
Direction de la Formation

Jacqueline PRAT

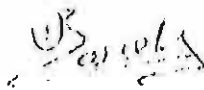


Pharmacie

Evelyne DUPLISSY



Christine BARCELO



Corinne JAOUEN



Institut Méditerranéen de Formation en Soins Infirmiers

Michel ROMERO



PREFECTURE PYRENEES- ORIENTALES

Arrêté n °2014240-0002

signé par
Directeur de Cabinet

le 28 Août 2014

**Préfecture des Pyrénées- Orientales
Cabinet
Bureau du Cabinet**

Arrêté du 28 août 2014 portant désignation des délégués de l'administration au sein des commissions de révision des listes électorales politiques des communes de l'arrondissement de Perpignan pour la période du 1er septembre 2014 au 31 août 2015.

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

CABINET

Bureau du cabinet
Elections Interventions
Protocole

Dossier suivi par :
Christine MEYA
☎ : 04.68.51.65.18
☎ : 04.89.12.29.18
Mél :
elections@pyrenees-orientales.pref.gouv.fr

Perpignan, le 28 août 2014

ARRETE N° 2014240-0002
portant désignation des délégués de l'administration
au sein des commissions de révision des listes électorales politiques
des communes de l'arrondissement de Perpignan
pour la période du 1er septembre 2014
au 31 août 2015

LE PREFET du département des PYRENEES-ORIENTALES,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU le code électoral, notamment l'article L17 relatif à la composition de la commission administrative ;

VU l'arrêté préfectoral n°2014238-0002 du 26 août 2014 instituant les bureaux de vote et établissant la liste des emplacements d'affichage électoral du département des Pyrénées-Orientales ;

VU la circulaire n° NOR/INT/A/1317573C du 25 juillet 2013 du ministre de l'intérieur relative à la révision et à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires ;

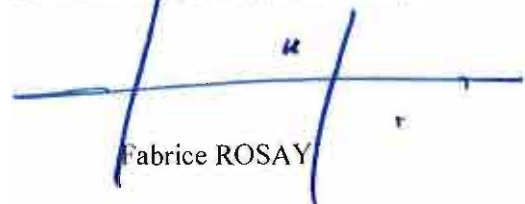
SUR proposition de Monsieur le Sous-Préfet, Directeur de cabinet de la préfecture;

ARRETE

ARTICLE 1er : Sont nommées « délégués de l'administration » pour faire partie des commissions administratives chargées de procéder à la révision des listes électorales des communes de l'arrondissement de Perpignan pour la période comprise entre le 1er septembre 2014 et le 31 août 2015, les personnes mentionnées sur le tableau annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2 : Monsieur le Sous-Préfet, Directeur de cabinet de la préfecture, Mesdames et Messieurs les maires des communes de l'arrondissement de Perpignan sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet, Directeur de cabinet



Fabrice ROSAY



Adresse Postale :
Hôtel de la Préfecture - 24 quai Sadi-Carnot - 66951 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone :
04.68.51.66.66

INTERNET : <http://www.pyrenees-orientales.pref.gouv.fr>

COURRIEL : pref-contact@pyrenees-orientales.gouv.fr

LISTE DES DELEGUES
pour la période du
1er septembre 2014 au
31 août 2015

COMMUNE	BUREAU	NOM	ADRESSE 1	ADRESSE 2
ALENYA	1er bureau	M. Raymond CALAVERA	19, rue du Château d'Eau	ALENYA
ALENYA	2ème bureau	Mme Claude COMTE	1, impasse de la Mer	ALENYA
ALENYA	3ème bureau	M. Christian BONAFOS	7 rue des Mimosas	ALENYA
ALENYA	Liste générale	M. Jean TOUTRES	Place Henri Sayroux	ALENYA
ANSIGNAN		M. Joël DELOS	1 rue de la Borde	ANSIGNAN
BAGES	1er bureau	Mme Marie-Hélène GUEROUULT née MUNOZ	16 avenue Jean Jaurès	BAGES
BAGES	2ème bureau	Mme Corine BORDES	20 Rue des Eglantiers	BAGES
BAGES	3ème bureau	M. Augustin FERRER	26 rue Pablo Picasso	BAGES
BAGES	Liste générale	M. Georges MENCION	14 rue des Micocouliers	BAGES
BAHO	Liste générale	M. Raymond CLAVEL	2, rue des Cigales	BAHO
BAHO	1er bureau	M. Michel LADRECH	5 rue du Pardal	BAHO
BAHO	2ème bureau	M. Jean-Pierre IGLESIAS	22 rue Sainte Lucie	SAINT ESTEVE
BAIXAS	1er bureau	Mme Marie-France STRAUMANN née BOBO	46 bd Sadi-Carnot	BAIXAS
BAIXAS	2ème bureau	Mme Renée FERRE née MEHAUT	53 rue Voltaire	BAIXAS
BAIXAS	Liste générale	Mme Georgette OUILLET née TORREILLES	4 boulevard de la Fontaine	BAIXAS
BELESTA		M. Gérard JULIA	Le village	BELESTA

LISTE DES DELEGUES
pour la période du
1er septembre 2014 au
31 août 2015

BOMPAS	1er bureau	M. André BARBE	12, rue du château d'eau	BOMPAS
BOMPAS	2ème bureau	Mme Marie GUITER née FABRESSE	63, avenue du Haut Vernet	BOMPAS
BOMPAS	3ème bureau	M. Christian AUGE	École Jean Moulin - Rue Honoré de Balzac	BOMPAS
BOMPAS	4ème bureau	M. Jean-Claude POUGET	6, rue du Castillet	BOMPAS
BOMPAS	5ème bureau	M. Gabriel ELIAS	4, avenue de Lamans	BOMPAS
BOMPAS	6ème bureau	Mme Madeleine ARNAUD née PORTAL	8, avenue du Canigou	BOMPAS
BOMPAS	Liste générale	M. Jacques BLANCH	39, rue des Églantines	BOMPAS
BROUILLA		M. Gérard WAGENER	3, rue du Néoulous	BROUILLA
CABESTANY	1er bureau	M. Patrick SPERRING	5 impasse Louis Toreatis	CABESTANY
CABESTANY	2ème bureau	M. Joachim ASECIO	41 rue du Lieutenant Gilles	CABESTANY
CABESTANY	3ème bureau	M. Georges DELEUZE	3 avenue des Oliviers de Bohème	CABESTANY
CABESTANY	4ème bureau	Mme Michèle GODFROY née ADELL	26, rue Pomarède	CABESTANY
CABESTANY	5ème bureau	M Bernard MALLET	3, chemin Château Roussillon	CABESTANY
CABESTANY	6ème bureau	M. Paul NACIO CASALIES	34, rue Julien Panchot	CABESTANY
CABESTANY	7ème bureau	Mme Josette CANDELA née BERTHOMIEU	9 rue des Jonquilles	CABESTANY
CABESTANY	Liste générale	Mme Éliane BERTRAND	26 avenue de Provence	CABESTANY
CAIXAS		Mme Nathalic RODA	Camp Grand	CAIXAS

LISTE DES DELEGUES
pour la période du
1er septembre 2014 au
31 août 2015

CALCE		M. Edmond SOL	8, rue des Albères	CALCE
CAMELAS		M. LEHOSSINE Bernard	Hameau de Belleeroze	THUIR
CANET en ROUSSILLON	1er bureau	M. Jean-Marc BAUDRINGHIEN	5 impasse Christophe Colomb	CANET EN ROUSSILLON
CANET en ROUSSILLON	2ème bureau	Mme Christiane SCHILLINGER veuve FINES	3 impasse François Aliès	CANET EN ROUSSILLON
CANET en ROUSSILLON	3ème bureau	Mme Lydie ANGELIQUE dit DESRIVIERES	1 place Foment de la sardane	CANET EN ROUSSILLON
CANET en ROUSSILLON	4ème bureau	Mme Rosette RICART	14 rue Sainte Anne	CANET EN ROUSSILLON
CANET en ROUSSILLON	5ème bureau	M. Didier PELISSIER	18 rue del Espigolaire	CANET en ROUSSILLON
CANET en ROUSSILLON	6ème bureau	M. Francesco DE SIMONE	11 rue Georges CHARPAK	CANET en ROUSSILLON
CANET en ROUSSILLON	7ème bureau	M. Armand ZUBLENA	2 bd Édouard Herriot	CANET en ROUSSILLON
CANET en ROUSSILLON	8ème bureau	Mme Karine PIERSON	2 rue de la Corvette	CANET en ROUSSILLON
CANET en ROUSSILLON	9ème bureau	M. Joseph MASCLE	8 av Frédéric MISTRAL - Lot jardins bord de plage	CANET en ROUSSILLON
CANET en ROUSSILLON	10ème bureau	Mme Patricia REMY	6 carrer llarg	CANET en ROUSSILLON
CANET en ROUSSILLON	11ème bureau	M. Pierre GARRIDO	7 rue Denis PAPIN – Lot Vert Vallon	CANET en ROUSSILLON
CANET en ROUSSILLON	12ème bureau	Mme André DOMINGO	Allée du levant – res les Marines du Soleil - Ese C - Apt 42	CANET en ROUSSILLON
CANET en ROUSSILLON	Liste générale	M. Jean-Claude DUFRANNE	17 impasse des grives	CANET EN ROUSSILLON
CANOHES	1er bureau	Mme Ginette HUGUET	1 rue du Carlitte	CANOHES
CANOHES	2ème bureau	M. Jean-Paul DEPPE	1 rue de la Cote Vermeille	CANOHES

LISTE DES DELEGUES
pour la période du
1er septembre 2014 au
31 août 2015

CANOHES	3ème bureau	Mme Stéphanie SAQUE	4 rue de la POURTALADE	CANOHES
CANOHES	4ème bureau	Mme Marie-José FABRE née DUTARD	10 chemin du Moulin	CANOHES
CANOHES	5ème bureau	Mme Espérance RONDEAU née MIRET	1 rue des Pinsons	CANOHES
CANOHES	6ème bureau	Mme Martine DENJEAN née ARMADA	13 rue de la Cave Coopérative	CANOHES
CANOHES	Liste générale	M. Jean PRADERE	8 rue des Vignes	CANOHES
CARAMANY		M. Claude VISMARA	21 rue des Acacias	CARAMANY
CASES DE PENE		M. Raoul DA SILVA	9, rue des amandiers	CASES DE PENE
CASSAGNES		M. Hervé JAUPART	28 route de Pieaubeil	CASSAGNES
CASTELNOU		M. Francis COBO		CASTELNOU
CAUDIES DE FENOUILLEDES		M. Jean Raoul PAYRE	rue de l'ermitage	CAUDIES DE FENOUILLEDES
CLAIRA	1er bureau	Mme POUDOU Martine née BOHER	5 bis rue du Roussillon	CLAIRA
CLAIRA	2ème bureau	M. Claude LAPORTE	1 rue des Fauvettes	CLAIRA
CLAIRA	3ème bureau	M. Joël GRANDJEAN	10 Carrer del Caball	CLAIRA
CLAIRA	Liste générale	M. LLABRES Jean-Michel	21 rue des Primeurs	CLAIRA
CORBERE		Mme Nathalie CASELLAS née CLEMENT-EMRICH	10 rue de la Mairie	CORBERE

LISTE DES DELEGUES
pour la période du
1er septembre 2014 au
31 août 2015

CORBERE LES CABANES		M. Xavier FLORIMOND	5 lot Cournellane	CORBERE LES CABANES
CORNEILLA DEL VERCOL	1er bureau	M. Bernard BEAUVAIS	12, rue Albert BAUSIL	CORNEILLA DEL VERCOL
CORNEILLA DEL VERCOL	2ème bureau	M. Albert BRIAL	19, rue de la Madeloc	CORNEILLA DEL VERCOL
CORNEILLA DEL VERCOL	Liste Générale	M Robert GINESTE	18 avenue Joffre	CORNEILLA DEL VERCOL
CORNEILLA LA RIVIERE		M. Jean-Pierre TUFI	38 rue de la Clave Verte	CORNEILLA LA RIVIERE
ELNE	1er bureau	M. Michel BIAUNE	62 rue Paul Verlaine	ELNE
ELNE	2ème bureau	Mme MOULAI Lebia	6 impasse Miquel de Giginta	ELNE
ELNE	3ème bureau	M. Georges COMES	6 rue Victor Hugo	ELNE
ELNE	4ème bureau	BARBOTEU Roger	7 avenue Jean Jaurès	ELNE
ELNE	5ème bureau	M. André CAZALIS	34 rue de la Retirada	ELNE
ELNE	6ème bureau	RABASSE Geneviève	14 route de Latour Bas Elne	ELNE
ELNE	Liste générale	Mme CONTE née RIGAUD Yvette	6 rue du 11 Novembre	ELNE
ESPIRA DE L'AGLY	1er bureau	Mme Caroline RINTEAU DELERIN	3 rue Pasteur	ESPIRA DE L'AGLY
ESPIRA DE L'AGLY	2ème bureau	M. Maurice CRITG	15 rue Pierre Banyuls Pouchès	ESPIRA DE L'AGLY
ESPIRA DE L'AGLY	Liste générale	Mme Rosalie PELICER née SANCHEZ	4 rue de l'avenir	ESPIRA DE L'AGLY
ESTAGEL	1er bureau	M. Michel FORNER	Impasse Danton	ESTAGEL
ESTAGEL	2ème bureau	M. José Julien VALERO	6 rue Gilbert Brutus	ESTAGEL

LISTE DES DELEGUES
pour la période du
1er septembre 2014 au
31 août 2015

ESTAGEL	Liste générale	Mme Michelle HENIN née MARTINASSO	4 rue du Carignan	ESTAGEL
FENOUILLET		Mme Stéphanie BAQUE	Le Redouna	FENOUILLET
FOSSE		M. SIRE Serge	Place du village	FOSSE
FOURQUES		M. Henri PARAIRE	1 rue des Jardins	FOURQUES
LANSAC		Mlle Corinne CORGOL	18 place de l'Église	LANSAC
LATOUR BAS ELNE	1er bureau	M. André BOUSSAT	7 place des palmiers	LATOUR BAS ELNE
LATOUR BAS ELNE	2ème bureau	M. Francis PY	11 rue de la Malvoisie	LATOUR BAS ELNE
LATOUR BAS ELNE	Liste générale	M. BERTIC Rémy	9 rue du muscat	LATOUR BAS ELNE
LATOUR DE FRANCE		M. CARLES Hervé	20 Avenue Général de Gaulle	LATOUR DE FRANCE
LE BARCARES	1er bureau	Mme Annette MATRA	31 rue Jean-Sébastien Pons	ST LAURENT DE LA SALANQUE
LE BARCARES	2ème bureau	Mme Huguette RAYSSAC née LAMARQUE	2 bd Emile Zola Résidence Patio des Minorquines	LE BARCARES
LE BARCARES	3ème bureau	M. Fabien DAVID	6 rue Aragon	LE BARCARES
LE BARCARES	4ème bureau	Mme Gisèle RONZONI née GRANDSAGNES	18 rue Amain Colas	LE BARCARES
LE BARCARES	5ème bureau	Mme Gillette RESTES née ALBAREL	138, résidence Les Villageoises	LE BARCARES
LE BARCARES	6ème bureau	Mme Francine NOWICKI née DONAIN	1, impasse la Galiote	LE BARCARES
LE BARCARES	Liste générale	Mme Annie DUPONT née CARLIER	35B, résidence Les Etandines	LE BARCARES
LE SOLER	1er bureau	Mme Simone PICAUD	66 avenue Jean Jaurès	LE SOLER

LISTE DES DELEGUES
pour la période du
1er septembre 2014 au
31 août 2015

LE SOLER	2ème bureau	Mme Anny GOUPIL née FOURNIER	1 rue du Général de Gaulle	LE SOLER
LE SOLER	3ème bureau	M. René COUDOUNAN	44 avenue Vietor Hugo	LE SOLER
LE SOLER	4ème bureau	M. Georges MONTFLEURY DE VILLENEUVE	36 rue des lilas	LE SOLER
LE SOLER	5ème bureau	Mme Yvette LECHAUX née LELANN	23 rue Rosette Blane	LE SOLER
LE SOLER	6ème bureau	Mme Emma BILLES veuve ABRIBAT	29 rue Henri Barbusse	LE SOLER
LE SOLER	Liste générale	Mme Raymonde ESTIOT née BOBIER	5 impasse des treilles	LE SOLER
LESQUERDE		Mme Éliane FOURCADE	24 Grand Rue du Capitoul	LESQUERDE
LLAURO		Mme Agnès DELATTRE	3 impasse des acacias	LLAURO
LLUPIA	1er bureau	M. Jean-Louis DUPONT	34 rue Amadeus Mozart	LLUPIA
LLUPIA	2ème bureau	M. Mohamed CAMARA	2 carrer del Rey	LLUPIA
LLUPIA	Liste générale	M. Hugues FEDERICI	3 avenue Général Sébastien Battle	LLUPIA
MAURY		Mme Carole JAUPART née DURAND	Lot la Flourine	MAURY
MILLAS	1er bureau	M. René SANTALO	22 avenue du Bolés	MILLAS
MILLAS	2ème bureau	Mme Renée CREMASCHI née TAGNERES	1 rue du 11 novembre 1918	MILLAS
MILLAS	3ème bureau	M. Régis BIENAIME	Rue des Cerisiers	MILLAS
MILLAS	4ème bureau	Mme Nadine SALES née FRANC	impasse de l'Île	MILLAS
MILLAS	Liste générale	Mme Carmen BOLORINOS née FLORES	153 avenue Jean Jaurès	MILLAS
MONTESCOT		Mme veuve Berthe DUCHATEAUX née HENAUX	9 avenue Paul Valéry	MONTESCOT

LISTE DES DELEGUES
pour la période du
1^{er} septembre 2014 au
31 août 2015

MONTNER			Mme Yvette CASENOVE		2 rue du puits neuf	MONTNER
NEFIACH			M. Gilbert ADROGUER		Allée de Gironelles (Route de Corbère)	NEFIACH
OPOUL PERILLOS			M. Bernard CARILLO		rue du Canigou	OPOUL PERILLOS
ORTAFFA			M. Guy BENS		32 avenue des Albères	ORTAFFA
PASSA			Mme Aurélie CARBO		14 lot les Mimosas	PASSA
PERPIGNAN - Canton 1 -		B.V. 1 à 7	Mme Josiane BETRIU née TANYERES		26 rue Pierre Vidal	PERPIGNAN
PERPIGNAN - Canton 2		B.V. 8 à 13	M. Daniel COZETTE		7 rue Antoine Bourdelle	PERPIGNAN
PERPIGNAN - Canton 3		B.V. 14 à 18	M. Roger MAUFROY		595 Chemin des Jardins St Jacques	PERPIGNAN
PERPIGNAN - Canton 4 -		B.V. 19 à 30	Mme Marie-Claire MALPAS LABRUSSE		15 rue du Tour de France	PERPIGNAN
PERPIGNAN - Canton 5 -		B.V. 31 à 38	Mme Josette ROIG née MISTRAL		1554 chemin de Mailloles – Mas Paloma	PERPIGNAN
PERPIGNAN - Canton 6 -		B.V. 39 à 44	M. Jaume ROURE		13 place des Poilus	PERPIGNAN
PERPIGNAN - Canton 7 -		B.V. 45 à 52	M Pierre BARON		23 rue Charles Pozzi	PERPIGNAN
PERPIGNAN - Canton 8 -		B.V. 53 à 59	Mme Marie-Christine COZETTE née SQUELBUT		7 rue Antoine Bourdelle	PERPIGNAN
PERPIGNAN - Canton 9 -		B.V. 60 à 68	M. Paul DUMAZERT		12 rue Alexandre Ansaldo	PERPIGNAN
PERPIGNAN - Liste Générale		Liste générale	M. Claude PLA		45 rue Claude Bernard	PERPIGNAN
PEYRESTORTES			M. Jean-François BATLLO		24 Mas dels Chots	CABESTANY

LISTE DES DELEGUES
pour la période du
1er septembre 2014 au
31 août 2015

PEZILLA LA RIVIERE	1er bureau	M. Pierre ROULIN	7 impasse des Fenouillèdes	PEZILLA LA RIVIERE
PEZILLA LA RIVIERE	2ème bureau	M. Claude ROLLAND	3 impasse de la Bousquette	PEZILLA LA RIVIERE
PEZILLA LA RIVIERE	Liste générale	M. Jean PRATSEVALL	11 rue de la Liberté	PEZILLA LA RIVIERE
PIA	1er bureau	M. Vincent ARAGON	54 rue Blaise Pascal	PIA
PIA	2ème bureau	M. Denis ASSEMAT	20 place Pau Casals	PIA
PIA	3ème bureau	M. Francis VERDAGUER	6, rue des Nymphes	PIA
PIA	4ème bureau	Mme Annie MICHEL	Chemin de l'Etang Long	PIA
PIA	Liste générale	M. Henri CALT	14, rue Jean Moulin	PIA
PLANEZES		M. Georges JOURDA	traverse des vignes	PLANEZES
POLLESTRES	1er bureau	M. Jean Pierre AURIAC	1 impasse du Levant	POLLESTRES
POLLESTRES	2ème bureau	M. Guy BUFORN	27, rue Victor Hugo	POLLESTRES
POLLESTRES	3ème bureau	M. Albert GOZAL	31, rue Lamartine	POLLESTRES
POLLESTRES	Liste générale	M. Daniel TUR	5, imp. des Arbousiers	POLLESTRES
PONTEILLA	1er bureau	Isidore ROVIRA	9 rue des Acacias	PONTEILLA
PONTEILLA	2ème bureau	M. Louis ROSSIGNOL	10 rue des goélands	PONTEILLA
PONTEILLA	Liste générale	M. Philippe XATARD	7 rue des muscats	PONTEILLA
PRUGNANES		M. Simon TRIBILLAC	2 rue des Collines	PRUGNANES
RASIGUERES		Mme JEAN Annie	1 rue de l'Ecole	RASIGUERES

LISTE DES DELEGUES
pour la période du
1^{er} septembre 2014 au
31 août 2015

RIVESALTES	1 ^{er} bureau	Mme Olga GIL née SAVARIN	7 avenue Ledru Rollin	RIVESALTES
RIVESALTES	2 ^{ème} bureau	Mme Renée DELCLOS	3 rue des Muscats	RIVESALTES
RIVESALTES	3 ^{ème} bureau	Mme Simone RENDA	8 avenue du Roussillon	RIVESALTES
RIVESALTES	4 ^{ème} bureau	Mme Antoinette ESQUERRE née NADAL	1 rue Émile PARES	RIVESALTES
RIVESALTES	5 ^{ème} bureau	Mme Anne-Marie MACARY	14 rue Cuvier	RIVESALTES
RIVESALTES	6 ^{ème} bureau	Mme Francette DEFIGIER ép BRENON	4, rue Cassanyes	RIVESALTES
RIVESALTES	Liste générale	Mme Jacqueline ANDRE ép BOCHE	19 rue St André	RIVESALTES
SAINT ARNAC		M. Cyrille COULEAU	2 rue Hugues de Paganis	SAINT ARNAC
SAINT CYPRIEN	1 ^{er} bureau	Mme Annette HERRERA née LE BOUCHER	15 rue Aristide Briand	SAINT CYPRIEN
SAINT CYPRIEN	2 ^{ème} bureau	M. Georges PREVOTEAU	213 Hameau des bougainvilliers	SAINT CYPRIEN
SAINT CYPRIEN	3 ^{ème} bureau	Mme. Jeanne VALENTINI née LOFFREDO	10 rue Condorcet – Port des sables bât A apt n° 54	SAINT CYPRIEN
SAINT CYPRIEN	4 ^{ème} bureau	M Jean LEBRETON	37 rue Georges Courteline	SAINT CYPRIEN
SAINT CYPRIEN	5 ^{ème} bureau	Mme Henriette GUILLEM née SOTO	35 HLM Nouveau Logis	SAINT CYPRIEN
SAINT CYPRIEN	6 ^{ème} bureau	Mme Marcelle LOMBARDI née MAS	7 rue Edmond Goncourt	SAINT CYPRIEN
SAINT CYPRIEN	7 ^{ème} bureau	Mme Marie-Carmen FABREGA née PERACULA	7 rue Louis Pasteur	SAINT CYPRIEN
SAINT CYPRIEN	8 ^{ème} bureau	M. Jean MALKIEL	7 rue Julien Benda	SAINT CYPRIEN
SAINT CYPRIEN	9 ^{ème} bureau	M Mare WINKLER	5 rue Antoine Watteau	SAINT CYPRIEN

LISTE DES DELEGUES
pour la période du
1er septembre 2014 au
31 août 2015

SAINT CYPRIEN	Liste générale	M Serge WADOUX	3 rue Auguste Comte	SAINT CYPRIEN
SAINT ESTEVE	1er bureau	M. Gilles LAMARQUE	4 rue François Mitterrand	SAINT ESTEVE
SAINT ESTEVE	2ème bureau	M. Idefonso DE LA TORRE	5 avenue du Balcon du Canigou	SAINT ESTEVE
SAINT ESTEVE	3ème bureau	Mme Marie-Jacqueline DUGUET née COUSSEN	16 rue de Batère	SAINT ESTEVE
SAINT ESTEVE	4ème bureau	Mme Jeanne PAYRI CHINANOU née BILLES	16 allée de Longchamp	SAINT ESTEVE
SAINT ESTEVE	5ème bureau	M Gérard BEDOU	9 rue des cerisiers	SAINT ESTEVE
SAINT ESTEVE	6ème bureau	Mme Héléne PAREDES née SKIBA	11 rue Mirasol	SAINT ESTEVE
SAINT ESTEVE	7ème bureau	M Bernard HUMBERT	3 place des mouettes	SAINT-ESTEVE
SAINT ESTEVE	8ème bureau	M Marc GONZALVEZ	10 rue des Charentes	SAINT ESTEVE
SAINT ESTEVE	Liste générale	M. Roland GIRAUD	109 avenue de Rivesaltes	SAINT ESTEVE
SAINT FELJU D'AMONT		Mme Héléne ORTIZ née SURJUS	1 impasse de la rivière	SAINT FELJU D'AMONT
SAINT FELJU D'AVALL	1er bureau	M. Michel CASES	14 avenue du Canigou	SAINT FELJU D'AVALL
SAINT FELJU D'AVALL	2ème bureau	Mme Michelle ATGE née PRATS	14 avenue des cabanes	SAINT FELJU D'AVALL
SAINT FELJU D'AVALL	Liste générale	Mme Monique ARREDONDO née PONTRAMON	11 rue des Pyrénées	SAINT FELJU D'AVALL
SAINT HIPPOLYTE	1er bureau	M. Gilles GIRBEAU	7 rue Jean Guiter	SAINT HIPPOLYTE
SAINT HIPPOLYTE	2ème bureau	M.HUREL Philippe	4 rue Jules Ferry	SAINT HIPPOLYTE
SAINT HIPPOLYTE	3ème bureau	M Alfred CASTELLANOS	3, rue des amandiers	SAINT HIPPOLYTE

LISTE DES DELEGUES
pour la période du
1er septembre 2014 au
31 août 2015

SAINT HIPPOLYTE	Liste générale	M. BARRIENTOS MARTO	6 rue de la tramontane	SAINT HIPPOLYTE
SAINT JEAN LASSEILLE		M. Guy FRAUDET	26 rue des Albères	SAINT JEAN LASSEILLE
SAINT LAURENT DE SALANQUE	1er bureau	M. Rémy BELLIS	5 impasse des camelias	SAINT LAURENT DE SALANQUE
SAINT LAURENT DE SALANQUE	2ème bureau	M. Henri GRAU	10 rue Albert Bausil	SAINT LAURENT DE SALANQUE
SAINT LAURENT DE SALANQUE	3ème bureau	M. Henri PAGES	19 rue Paul Verlainne	SAINT LAURENT DE SALANQUE
SAINT LAURENT DE SALANQUE	4ème bureau	M. Jean-Marie DENNEULIN	17 chemin du Pas de las Carretes	SAINT LAURENT DE SALANQUE
SAINT LAURENT DE SALANQUE	5ème bureau	M. Alain ROBERT	26 rue des Droits de l'Enfant	SAINT LAURENT DE SALANQUE
SAINT LAURENT DE SALANQUE	6ème bureau	M. Marcel CHEVRIER	1 impasse Samuel Champlain	SAINT LAURENT DE SALANQUE
SAINT LAURENT DE SALANQUE	7ème bureau	Mme Chantal PROST ép VANEY	34 rue Jean Charcot	SAINT LAURENT DE SALANQUE
SAINT LAURENT DE SALANQUE	8ème bureau	M. Etienne VIZER	23 rue Jean Cocteau	SAINT LAURENT DE SALANQUE
SAINT LAURENT DE SALANQUE	Liste générale	M. Roger GARCEAU	3 rue des Frères Lumières	SAINT LAURENT DE SALANQUE
SAINT MARTIN DE FENOUILLET		Mlle Christine SIRE	5 rue de l'Amandier	SAINT MARTIN DE FENOUILLET
SAINT NAZAIRE	1er bureau	Mme Nicole FORT	4, rue Charles Gounod	SAINT NAZAIRE
SAINT NAZAIRE	2ème bureau	M. Serge JAMPY	29 rue du Carignan	SAINT NAZAIRE
SAINT NAZAIRE	Liste générale	M. Jean-Claude ROBERT	14 avenue de Cabestany	SAINT NAZAIRE

LISTE DES DELEGUES
pour la période du
1er septembre 2014 au
31 août 2015

SAINTE MARIE	1er bureau	Mlle Valérie GARCIA	2 place Mendès-France	SAINTE MARIE
SAINTE MARIE	2ème bureau	Mme Laure CANAL née SERRANO	26 ter rue de Lesquerde	SAINTE MARIE
SAINTE MARIE	Liste générale	M. Guy VISSELACH	8 rue Gilbert Brutus	SAINTE MARIE
SAINTE MARIE		Mme Arlette JUQUOIS ép NIVAUT	8, avenue de l'Aspre	SAINTE MARIE
SAINTE MARIE	1er bureau	Mme Maddy ALBRECHT	30 rue des platanes	SAINTE MARIE
SAINTE MARIE	2ème bureau	Mme Reine SOLONA née BADIE	8 Allée des Pourpiers	SAINTE MARIE
SAINTE MARIE	3ème bureau	M. Henri ROUX	11, rue des Amandiers	SAINTE MARIE
SAINTE MARIE	4ème bureau	Mme Brigitte CARLES	13 avenue du Stade	SAINTE MARIE
SAINTE MARIE	Liste générale	M. Gérard LOUIS	8 rue de l'étoile de mer	SAINTE MARIE
SALEILLES	1er bureau	M. Daniel GRANIER	11 rue Goya	SALEILLES
SALEILLES	2ème bureau	M. Fernand BUISSON	11 rue Jules Guesde	SALEILLES
SALEILLES	3ème bureau	Mme Marie-Madeleine DILLAT-BEFFARA	52, avenue de la Libération	SALEILLES
SALEILLES	4ème bureau	M. Lucien DENIS	12 rue du fer à cheval	SALEILLES
SALEILLES	Liste générale	M. Yvon TROUILLET	6 rue du Mas Saint Pierr	SALEILLES
SALSÉS LE CHÂTEAU	1er bureau	Mme Angèle COMES	11 rue du Canigou	SALSÉS LE CHÂTEAU
SALSÉS LE CHÂTEAU	2ème bureau	M. Alban ANDREU	25 avenue de Catalogne	SALSÉS LE CHÂTEAU

LISTE DES DELEGUES
pour la période du
1er septembre 2014 au
31 août 2015

SALSES LE CHÂTEAU	Liste générale	M. Jean GISPERT	7 rue du Canigou	SALSES LE CHÂTEAU
TAUTAVEL		M. Jean LLERAS	rue Ledru Rollin	TAUTAVEL
TERRATS		M. Albert KORPAL	6 impasse du Contrapas	TERRATS
THEZA		M. Stanislas JAWOROWSKI	14 rue des Oeillets	THEZA
THUIR	1er bureau	M. Francis NOGUER	3 rue des Rossignols	THUIR
THUIR	2ème bureau	M. Moïse, Hubert BOUCRIS	19 rue du Péric	THUIR
THUIR	3ème bureau	M. Edmond PROST	6 rue Sant Marti	THUIR
THUIR	4ème bureau	Mme Nicole MON	19, Balcon de l'Aspre	THUIR
THUIR	5ème bureau	Mme Thérèse NOGUER née BONAVENT	3 rue des rossignols	THUIR
THUIR	6ème bureau	Mme Denise RUIZ	17, rue des Platanes	THUIR
THUIR	Liste générale	M. Philippe COULANGE	5, rue des Marguerites	THUIR
TORDERES		M. Bruno MARTIN	Route de Fourques – Mas de Madres	TORDERES
TORREILLES	1er bureau	M. Louis SALVAT	4 rue Alphonse Lamartine	TORREILLES
TORREILLES	2ème bureau	M. Jean-Pierre HAUW	16 lotissement Les Eglantiers	TORREILLES
TORREILLES	3ème bureau	Mme Michelle DEHORTER	1 rue Pau Casals	TORREILLES
TORREILLES	Liste générale	Mme Nassera ZOZOR née MAZOUZI	7 les Patios de Torreilles	TORREILLES
TOULOUGES	1er bureau	M. Antoine FONS	13 rue Pau Casals	TOULOUGES

LISTE DES DELEGUES
pour la période du
1er septembre 2014 au
31 août 2015

TOULOUGES	2ème bureau	M. René JUSTAFRÉ	826 Chemin de las Palabas	TOULOUGES
TOULOUGES	3ème bureau	M. Claude PEJOUAN	14 rue Fénelon	TOULOUGES
TOULOUGES	4ème bureau	M. Claude CERVANTES	15 rue Edouard Vaillant	TOULOUGES
TOULOUGES	5ème bureau	M. Alain CASTELLA	4, rue Federico Garcia Lorca	TOULOUGES
TOULOUGES	Liste générale	M. Patrick BARTHE	6, rue Garcia Lorca	TOULOUGES
TRESSERRE		Mme Joëlle VILAINÉ	11, rue du Pla del Rey	TRESSERRE
TROUILLAS		M. Christophe RODRIGUES PEREIRA	11 rue des Chasselas	TROUILLAS
VILLELONGUE SALANQUE	1er bureau	Mme Marguerite AUTIE épouse CLARA	26 rue Victor Hugo	VILLELONGUE SALANQUE
VILLELONGUE SALANQUE	2ème bureau	Mme Mireille LOIRETTE épouse HAMEL	3 rue Aristide Maillol	VILLELONGUE SALANQUE
VILLELONGUE SALANQUE	Liste générale	Mme Lydie LOPEZ épouse CORTALE	37 rue du printemps	VILLELONGUE SALANQUE
VILLEMOLAQUE		Mme Muguette BEGHIN	5 bis, rue de Madeloc	VILLEMOLAQUE
VILLENEUVE DE LA RAHO	1er bureau	M. Gérard CORBEL	8 place du Cap Béar	VILLENEUVE DE LA RAHO
VILLENEUVE DE LA RAHO	2ème bureau	M Pierre BUENO	2 rue Pau Casals	VILLENEUVE DE LA RAHO
VILLENEUVE DE LA RAHO	3ème bureau	M Jean CARBONELL	5 avenue de la méditerranée	VILLENEUVE DE LA RAHO
VILLENEUVE DE LA RAHO	Liste générale	Mme Véronique PETRONI ép BONDY	04 rue de Gérone	VILLENEUVE DE LA RAHO
VILLENEUVE DE LA RIVIERE		M. Daniel DEDIES	21 rue des vignes	VILLENEUVE DE LA RIVIERE

LISTE DES DELEGUES
pour la période du
1er septembre 2014 au
31 août 2015

VILLENEUVE DE LA RIVIERE	Suppléant	M VERGES Marcel	Chemin de la Mouillère	VILLENEUVE DE LA RIVIERE
VINGRAU		Mme SELLES Danielle	25 rue du Stade	VINGRAU
VIRA		M. Richard HENRIC	19 route de Boucheville	VIRA



PREFECTURE PYRENEES- ORIENTALES

Décision

**signé par
Autres**

le 13 Août 2014

Unité Territoriale de la DIRECCTE

Décision portant délégation de signature de Mr Philippe MERLE, Directeur régional des entreprises, de la consommation, du travail et de l'emploi dans le cadre de ses pouvoirs propres



PREFECTURE DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

DECISION DIRECCTE LANGUEDOC-ROUSSILLON

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE de Monsieur Philippe MERLE, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Languedoc-Roussillon dans le cadre de ses pouvoirs propres

LE DIRECTEUR REGIONAL DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE LANGUEDOC-ROUSSILLON

Vu le code du travail, notamment son article R. 8122-2,

Vu le code rural,

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

Vu l'arrêté du 23 novembre 2011 nommant Philippe MERLE, ingénieur général des mines, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Languedoc-Roussillon ;

Vu l'arrêté du 23 juillet 2014, portant nomination de Monsieur Jacques COLOMINES, directeur du travail, responsable de l'unité territoriale des Pyrénées Orientales ;

Vu la décision du 1^{er} août 2014 portant délégation de signature

DECIDE :

Article 1^{er}. – Délégation permanente est donnée à M. Jacques COLOMINES, responsable de l'unité territoriale des Pyrénées-Orientales de la DIRECCTE LR, à l'effet de signer, au nom du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Languedoc-Roussillon, les décisions ci-dessous mentionnées :

- selon les articles du Code du travail

Articles L 1143-3 et D1143-5

Plan et études égalité professionnelle hommes femmes

Articles L 1233-41 et D 1233-8

Délai de notification de licenciement

Articles L. 1237-14 et R. 1237-3

Décisions d'homologation et de refus d'homologation des conventions de rupture du contrat de travail

Articles L. 1242-6 et D. 1242-5

Articles L. 1251-10 et D. 1251-2

Articles L. 4154-1 et D. 4154-3 et D. 4154-4

Déroghations à l'interdiction de conclure un contrat à durée déterminée, un contrat de travail temporaire

Articles L. 1253-17 et D. 1253-7 à D. 1253-11

Décision d'opposition à l'exercice de l'activité d'un groupement d'employeurs

Article R. 1253-26

Interventions dans le choix d'une convention collective par un groupement d'employeurs

Articles L.1322-3 et R.1322-1

Recours administratif relatif au contrôle du règlement intérieur

Article L.2142-1-2

Suppression du mandat de représentant de section syndicale

Articles L. 2143-11 et R. 2143-6

Décision de suppression du mandat de délégué syndical

Articles L. 2312-5 et R.2312-1

Décision de mise en place de délégués de site

Décision fixant le nombre et la composition des collèges électoraux pour l'élection de délégués de site

Décision fixant le nombre des sièges et leur répartition entre les collèges pour l'élection de délégués de site

Articles L. 2314-11 et R. 2314-6

Décision fixant la répartition du personnel dans les collèges et des sièges entre les catégories de personnel pour l'élection de délégués du personnel

Articles L. 2314-31 et R. 2312-2

Reconnaissance d'établissement distinct pour l'élection de délégués du personnel et reconnaissance de la perte de la qualité d'établissement distinct

Articles L. 2322-5 et R.2322-1

Reconnaissance des établissements distincts pour les élections de comité d'entreprise

Articles L. 2322-7 et R. 2322-2

Décision autorisant ou refusant d'autoriser la suppression du comité d'entreprise

Articles L. 2324-13 et R. 2324-3

Décision fixant la répartition du personnel dans les collèges et des sièges entre les catégories de personnel pour l'élection des membres du comité d'entreprise

Articles L. 2327-7 et R. 2327-3

Décision fixant le nombre d'établissements distincts pour l'élection des membres du comité central d'entreprise

Décision de répartition des sièges entre les différents établissements pour l'élection des membres du comité central d'entreprise

Articles L 2333-4 et R2332-1

Décision de répartition des sièges au comité de groupe entre les élus des collèges électoraux

Articles L 2333-6 et R 2332-1

Décision de remplacement de membre de comité de groupe

Articles L 2345-1 et R. 2345-1

Décision de suppression du comité d'entreprise européen

Article R3121-23

Dérogations à la durée hebdomadaire maximale absolue

Article R3121-28

Dérogations à la durée hebdomadaire maximale moyenne

Article D3121-18 et R 3122-13

Recours administratif relatif à la dérogation à la durée quotidienne maximale du travail

Articles L 3313-3 et D 3313-4

Articles L 3323-4 et D 3323-7

Dépôt et contrôle administratifs des accords d'intéressement

Articles L 3332-9 et R 3332-6

Articles L 3345-2 et D 3345-5

Contrôle administratif des accords de participation ou relatifs à l'épargne salariale.

Articles R. 4533-6 et 4533-7

Décision relative à une demande de dérogation aux dispositions des articles R. 4533-2 à R. 4533-4 relatives aux voies et réseaux divers sur les chantiers de bâtiment et de génie civil

Article L. 4721-1

Mise en demeure de prendre des mesures pour remédier à une situation dangereuse résultant d'une infraction aux dispositions des articles L. 4121-1 à L. 4121-5, L. 4522-1 et L. 4221-1

Article L 4741-11

Présentation par l'autorité judiciaire du plan de réalisation de mesures hygiène et sécurité après accident du travail

Article L.5121-13 et R.5121-32 - contrat de génération

Décisions de conformité relatives aux accords conclus et aux plans d'action établis en application des articles L.5121-8 et L.5121-9

Article L.6225-4 à 6225-7 et les règlements pris pour leur application

Contrat d'apprentissage : procédure de suspension de l'exécution du contrat et d'interdiction de recrutement

- Selon les articles du code rural

Article L 713-2, L713-13, R 713-21, et R 713-31 à R 713-33

Dérogations à la durée hebdomadaire maximale absolue

Dérogations à la durée hebdomadaire maximale moyenne

Article 2

Sont exceptées de la délégation, les décisions statuant sur un recours gracieux contre les décisions du DIRECCTE.

Article 3. – M. Jacques COLOMINES, responsable de l'unité territoriale des Pyrénées-Orientales de la DIRECCTE LR, pourra subdéléguer sa signature aux agents placés sous son autorité pour signer les actes relatifs aux décisions pour lesquelles il a lui-même reçu délégation.

Cette subdélégation de signature sera prise, au nom du DIRECCTE LR, par une décision de subdélégation qui devra être transmise au préfet des Pyrénées-Orientales aux fins de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Article 4. – La décision du 1^{er} août 2014 est abrogée à la date d'entrée en vigueur de la présente décision fixée au 1^{er} septembre 2014.

Article 5. – Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Languedoc-Roussillon est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée aux recueils des actes administratifs de la Préfecture des Pyrénées-Orientales.

Fait à Montpellier, le 13 août 2014

Le directeur régional des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi Languedoc-Roussillon,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Philippe MERLE', written over a horizontal line.

Philippe MERLE

PREFECTURE PYRENEES- ORIENTALES

Décision

signé par
Chef d'unité territoriale DIRECCTE

le 28 Août 2014

Unité Territoriale de la DIRECCTE

Décision portant subdélégation de signature de
Mr Jacques COLOMINES, Responsable de
l'Unité territoriale des Pyrénées- Orientales,
dans le cadre des pouvoirs propres délégués du
DIRECCTE Languedoc- Roussillon



PREFECTURE DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

DECISION DIRECCTE LANGUEDOC-ROUSSILLON

PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE de Monsieur Jacques COLOMINES, responsable de l'unité territoriale des Pyrénées-Orientales, dans le cadre des pouvoirs propres délégués du DIRECCTE LR

Le responsable de l'unité territoriale des Pyrénées-Orientales, chargé des politiques du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du développement des entreprises,

Vu le code du travail, notamment son article R. 8122-2,

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

Vu l'arrêté interministériel en date du 23 juillet 2014, nommant Monsieur Jacques COLOMINES responsable de l'unité territoriale chargée des politiques du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du développement des entreprises des Pyrénées-Orientales,

Vu la décision du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Languedoc-Roussillon en date du 13 août 2014 déléguant sa signature à Monsieur Jacques COLOMINES, responsable de l'unité territoriale susmentionnée, et son accord sur le principe et les modalités de cette subdélégation ;

Décide :

Article 1^{er} – Délégation permanente est donnée à **Monsieur Alain NAVARIN**, directeur adjoint du travail, responsable du pôle Entreprises, Economie, Emploi et responsable de l'unité de contrôle par intérim de l'unité territoriale des Pyrénées-Orientales et à **Monsieur Michel BOUCHET-BERT**, directeur adjoint du travail et responsable du Pôle Politique du travail hors unité de contrôle de l'unité territoriale des Pyrénées-Orientales, à l'effet de signer, au nom du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Languedoc-Roussillon, les décisions ci-dessous mentionnées pour lesquelles le responsable de l'unité territoriale a reçu délégation du directeur régional :

- **selon les articles du Code du travail**

Articles L 1143-3 et D1143-5

Plan et études égalité professionnelle hommes femmes

Articles L 1233-41 et D 1233-8

Délai de notification de licenciement

Articles L. 1237-14 et R. 1237-3

Décisions d'homologation et de refus d'homologation des conventions de rupture du contrat de travail

Articles L. 1242-6 et D. 1242-5

Articles L 1251-10 et D 1251-2

Articles L 4154-1 et D 4154-3 et D 4154-4

Dérogrations à l'interdiction de conclure un contrat à durée déterminée, un contrat de travail temporaire

Articles L. 1253-17 et D. 1253-7 à D. 1253-11

Décision d'opposition à l'exercice de l'activité d'un groupement d'employeurs

Article R 1253-26

Interventions dans le choix d'une convention collective par un groupement d'employeurs

Articles L1322-3 et R1322-1

Recours administratif relatif au contrôle du règlement intérieur

Article L2142-1-2

Suppression du mandat de représentant de section syndicale

Articles L. 2143-11 et R 2143-6

Décision de suppression du mandat de délégué syndical

Articles L. 2312-5 et R2312-1

Décision de mise en place de délégués de site

Décision fixant le nombre et la composition des collèges électoraux pour l'élection de délégués de site

Décision fixant le nombre des sièges et leur répartition entre les collèges pour l'élection de délégués de site

Articles L 2314-11 et R 2314-6

Décision fixant la répartition du personnel dans les collèges et des sièges entre les catégories de personnel pour l'élection de délégués du personnel

Articles L 2314-31 et R 2312-2

Reconnaissance d'établissement distinct pour l'élection de délégués du personnel et reconnaissance de la perte de la qualité d'établissement distinct

Articles L 2322-5 et R2322-1

Reconnaissance des établissements distincts pour les élections de comité d'entreprise

Articles L 2322-7 et R 2322-2

Décision autorisant ou refusant d'autoriser la suppression du comité d'entreprise

Articles L 2324-13 et R 2324-3

Décision fixant la répartition du personnel dans les collèges et des sièges entre les catégories de personnel pour l'élection des membres du comité d'entreprise

Articles L 2327-7 et R 2327-3

Décision fixant le nombre d'établissements distincts pour l'élection des membres du comité central d'entreprise

Décision de répartition des sièges entre les différents établissements pour l'élection des membres du comité central d'entreprise

Articles L 2333-4 et R2332-1

Décision de répartition des sièges au comité de groupe entre les élus des collèges électoraux

Articles L 2333-6 et R 2332-1

Décision de remplacement de membre de comité de groupe

Articles L 2345-1 et R. 2345-1

Décision de suppression du comité d'entreprise européen

Article R3121-23

Dérogations à la durée hebdomadaire maximale absolue

Article R3121-28

Dérogations à la durée hebdomadaire maximale moyenne

Article D3121-18 et R 3122-13

Recours administratif relatif à la dérogation à la durée quotidienne maximale du travail

Articles L 3313-3 et D 3313-4

Articles L 3323-4 et D 3323-7

Dépôt et contrôle administratifs des accords d'intéressement

Articles L 3332-9 et R 3332-6

Articles L 3345-2 et D 3345-5

Contrôle administratif des accords de participation ou relatifs à l'épargne salariale.

Articles R. 4533-6 et 4533-7

Décision relative à une demande de dérogation aux dispositions des articles R. 4533-2 à R. 4533-4 relatives aux voies et réseaux divers sur les chantiers de bâtiment et de génie civil

Article L. 4721-1

Mise en demeure de prendre des mesures pour remédier à une situation dangereuse résultant d'une infraction aux dispositions des articles L. 4121-1 à L. 4121-5, L. 4522-1 et L. 4221-1

Article L 4741-11

Présentation par l'autorité judiciaire du plan de réalisation de mesures hygiène et sécurité après accident du travail

Article L.5121-13 et R.5121-32 - contrat de génération

Décisions de conformité relatives aux accords conclus et aux plans d'action établis en application des articles L.5121-8 et L.5121-9

Article L.6225-4 à 6225-7 et les règlements pris pour leur application

Contrat d'apprentissage : procédure de suspension de l'exécution du contrat et d'interdiction de recrutement

- **Selon les articles du code rural**

Article L 713-2, L713-13, R 713-21, et R 713-31 à R 713-33

Dérogations à la durée hebdomadaire maximale absolue

Dérogations à la durée hebdomadaire maximale moyenne

Article 2 – Sont exceptées de la subdélégation, les décisions statuant sur un recours gracieux contre les décisions du DIRECCTE.

Article 3 – La décision du 1^{er} août 2014 est abrogée à la date d'entrée en vigueur de la présente décision, fixée au 1^{er} septembre 2014.

Article 4 – Le responsable de l'unité territoriale des Pyrénées-Orientales est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Pyrénées-Orientales.

Fait à Perpignan, le 28 août 2014

Pour le directeur régional,
Et par délégation,
Le responsable de l'unité territoriale,




Jacques COLOMINE



PREFECTURE PYRENEES- ORIENTALES

Décision

signé par
Chef d'unité territoriale DIRECCTE

le 28 Août 2014

Unité Territoriale de la DIRECCTE

Décision relative à l'organisation de
l'inspection du travail dans le département des
Pyrénées- Orientales



**MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DU DIALOGUE SOCIAL**

**DECISION RELATIVE A L'ORGANISATION DE L'INSPECTION DU TRAVAIL DANS LE
DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES**

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Languedoc-Roussillon,

VU le code du travail, notamment le livre 1^{er} de la huitième partie,

VU le décret n° 97 du 18 avril 1997 modifié portant statut particulier du corps des contrôleurs du travail,

VU le décret n° 2003-770 du 20 août 2003 portant statut particulier du corps de l'inspection du travail,

VU le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

VU la décision du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi en date du 12 juin 2014 relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et au nombre, à la localisation et à la délimitation des sections d'inspection du travail de la DIRECCTE du Languedoc-Roussillon,

VU la décision du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi en date du 22 juillet 2014 relative à l'affectation des agents de contrôle de l'inspection du travail dans l'unité de contrôle et dans les sections d'inspection du département des Pyrénées-Orientales,

VU la décision du 13 août 2014 portant délégation de signature du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, à Monsieur Jacques COLOMINES, directeur du travail, responsable de l'Unité Territoriale des Pyrénées-Orientales,

DECIDE

Article 1

En cas d'absence ou d'empêchement pour une durée n'excédant pas 30 jours calendaires de l'un des agents de contrôle affecté par la décision susvisée du DIRECCTE du 22 juillet 2014 dans une section d'inspection de l'unité de contrôle des Pyrénées-Orientales, son remplacement est assuré par un agent de contrôle du même corps appartenant à l'unité de contrôle.

Article 2

Le responsable de l'unité de contrôle désigne l'agent de contrôle remplaçant par une décision simple ne faisant l'objet d'aucune publicité.

L'information des usagers concernés pour leur donner connaissance du nom des agents de contrôle susceptibles de remplacer l'agent de contrôle titulaire absent temporairement, est assurée par la publication au recueil des actes administratifs de la décision du DIRECCTE en date du 22 juillet 2014, susvisée.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement desdits agents de contrôle pour une durée excédant 30 jours calendaires, leur intérim sera assuré par un agent de contrôle du même corps, appartenant à l'unité de contrôle du département des Pyrénées-Orientales. Ce remplacement fera l'objet d'une désignation publiée au recueil des actes administratifs du département des Pyrénées-Orientales.

Article 4

La présente décision, qui entrera en vigueur le 1^{er} septembre 2014, sera publiée au Recueil des Actes Administratifs du département des Pyrénées-Orientales.

Fait à Perpignan, le 28 août 2014

Pour le directeur régional,
Et par délégation,
Le responsable de l'unité territoriale,



Jacques COLOMINES



PREFECTURE PYRENEES- ORIENTALES

Décision

signé par
Chef d'unité territoriale DIRECCTE

le 28 Août 2014

Unité Territoriale de la DIRECCTE

Décision relative à l'organisation de
l'inspection du travail dans le département des
Pyrénées- Orientales



**MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DU DIALOGUE SOCIAL**

**DECISION RELATIVE A L'ORGANISATION DE L'INSPECTION DU TRAVAIL DANS LE
DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES**

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Languedoc-Roussillon,

VU le code du travail, notamment le livre 1^{er} de la huitième partie,

VU le décret n° 97 du 18 avril 1997 modifié portant statut particulier du corps des contrôleurs du travail,

VU le décret n° 2003-770 du 20 août 2003 portant statut particulier du corps de l'inspection du travail,

VU le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

VU le décret 2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail

VU la décision du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi en date du 12 juin 2014, relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et au nombre, à la localisation et à la délimitation des sections d'inspection du travail de la DIRECCTE du Languedoc-Roussillon,

VU la décision du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi en date du 22 juillet 2014 relative à l'affectation des agents de contrôle de l'inspection du travail dans l'unité de contrôle et dans les sections d'inspection du département des Pyrénées-Orientales,

VU la décision du 13 août 2014 portant délégation de signature du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, à Monsieur Jacques COLOMINES, directeur du travail, responsable de l'Unité Territoriale des Pyrénées-Orientales;

DECIDE

Article 1

Pour le contrôle de l'application de la législation du travail dans les établissements des Pyrénées-Orientales dont l'effectif est égal ou supérieur à 50 salariés, les inspecteurs du travail listés dans le tableau ci-dessous exercent à titre transitoire la suppléance des contrôleurs du travail affectés dans les sections territoriales d'inspection suivantes :

Section d'inspection	Contrôleur du travail titulaire	Inspecteur du travail suppléant
Section 660105	Viviane COZAR	Isabelle BERDAGUER
Section 660106	Jean Michel JEREZ	David SERRANO
Section 660107	Élisabeth DEUMIE	Anne-Sophie BOUQUIE
Section 660108	Didier RESPAUT	David SERRANO

Article 2

Lorsqu'en application du code du travail, les décisions administratives relèvent de la compétence exclusive d'un inspecteur du travail, cette compétence est exercée dans les différentes sections d'inspection de l'unité de contrôle des Pyrénées-Orientales, conformément au tableau suivant :

Section d'inspection	Agent de contrôle titulaire	Inspecteur du travail compétent pour les décisions
Section 660101	Bernadette BACO	Anne-Sophie BOUQUIE
Section 660102	Philippe PUYSEGUR	Isabelle BERDAGUER
Section 660103	Isabelle BERDAGUER	Isabelle BERDAGUER
Section 660104	Anne-Sophie BOUQUIE	Anne-Sophie BOUQUIE
Section 660105	Viviane COZAR	Isabelle BERDAGUER
Section 660106	Jean Michel JEREZ	David SERRANO
Section 660107	Elisabeth DEUMIE	Anne-Sophie BOUQUIE
Section 660108	Didier RESPAUT	David SERRANO
Section 660109	David SERRANO	David SERRANO
Section 660110	Alain POIRIER	Maguy AUMONT
Section 660111	Michel PEREZ	Maguy AUMONT
Section 660112	Maguy AUMONT	Maguy AUMONT

Article 3

Le responsable de l'unité de contrôle est chargé de veiller à l'application de la présente décision.

Article 4

La présente décision, qui entrera en vigueur le 1^{er} septembre 2014, sera publiée au Recueil des Actes Administratifs du département des Pyrénées-Orientales.

Fait à Perpignan, le 28 août 2014

Pour le directeur régional,
Et par délégation,
Le responsable de l'unité territoriale,

 
Jacques COLOMINES